

LA VIGNETTE EN UN CLIC

**NOUVEAU
2021**

**La ville facilite vos démarches avec la dématérialisation de l'ensemble de la procédure.
Les zones de stationnement et les tarifs restent inchangés.**

Le stationnement est payant du 27 février au 31 octobre 2021 dans les zones de parking à horodateurs.

QUELS AVANTAGES ?

- Pas de déplacement
- Pas de file d'attente
- Vos démarches simplifiées : de la demande à la validation, en passant par le paiement.

VIGNETTE DÉMATÉRIALISÉE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Plus de vignette collée sur le pare-brise
- Ma plaque d'immatriculation est enregistrée

Pour les zones de parking à horodateurs, la vignette est désormais dématérialisée et le numéro d'immatriculation du véhicule sera enregistré. La Police Municipale qui vérifiait la présence de la vignette sur le pare-brise, le fera dorénavant à partir de la plaque d'immatriculation.

DES INSCRIPTIONS 100% EN LIGNE !

Une page Internet est dédiée sur le site de la Ville pour effectuer vous-même votre inscription :

www.saintcyrsumer.fr



Vous pouvez naturellement vous déplacer comme d'habitude, muni de vos justificatifs.

- Pour vous accueillir dans de bonnes conditions sanitaires, la vente se fera à la salle de la Falquette, du lundi au samedi de 9h à 12h (Avenue Maréchal Juin, parking de la Falquette).
- Le personnel municipal enregistrera les justificatifs présentés et validera vos droits de stationnement 2021 dès le règlement effectué.

QUELLE PROCÉDURE ?

1. Créer un compte client en cliquant sur l'onglet « Inscription », puis laissez-vous guider.

2. Effectuer votre demande de droit en cliquant sur le deuxième onglet « Mes droits », puis cliquer en bas de page sur « Demander un droit ».

3. S'identifier et déposer en ligne les justificatifs requis.

4. Votre dossier sera examiné dans les 2 jours ouvrés et une réponse apportée.

5. S'il est complet et valide, vous recevrez une demande de règlement par mail. Vous pourrez payer avec les solutions de paiement sécurisées directement sur ce site.

6. Dès le paiement, vous recevrez par mail un récépissé attestant de vos droits et de leur durée de validité.

7. Vos droits seront simultanément enregistrés dans la base de référence des véhicules autorisés et de leur période de validité.

Pensez à vérifier vos courriers indésirables.

Il est possible que les mails de confirmation/ validation arrivent à cet endroit.

LA CALANQUE DE PORT D'ALON, UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE

Pour des raisons techniques, pour accéder à la calanque de port d'Alon, vous devrez présenter votre récépissé (en format papier ou sur smartphone).

CRÉATION DE VOTRE DOSSIER EN LIGNE OU AU GUICHET

TARIFS ET JUSTIFICATIFS NÉCESSAIRES

CAS GÉNÉRAL - STATUT RÉSIDENTS

● RÉSIDENTS

- La Taxe d'habitation 2020 / contribution à l'audiovisuel public de la résidence à Saint-Cyr-sur-Mer au nom du demandeur

OU

L'attestation d'assurance habitation en cours de validité de la résidence principale ou secondaire située à Saint-Cyr-sur-Mer

- La carte grise du véhicule immatriculé au même nom
- L'attestation d'assurance du véhicule justifiant du nom et prénom du conducteur et de l'adresse pour chaque véhicule

● UTILISATEURS DE VÉHICULE DE FONCTION

- La Taxe d'habitation 2020 / contribution à l'audiovisuel public de la résidence à Saint-Cyr-sur-Mer au nom du demandeur

OU

L'attestation d'assurance habitation en cours de validité de la résidence principale ou secondaire située à Saint-Cyr-sur-Mer

- La carte grise du véhicule immatriculé au nom de la société
- L'attestation de l'employeur en cours de validité de mise à disposition du véhicule avec numéro d'immatriculation au bénéfice du demandeur

Durée du Droit, Cas Général : 31/10 de l'année civile

Tarif : 8€ pour le **1er véhicule** puis **15€** pour **les suivants à la même adresse**

● EMPLOYÉS TRAVAILLANT EN FRONT DE MER

- La carte grise du véhicule immatriculé au nom du demandeur
- Le contrat de travail mentionnant : nom, prénom, durée et nom de l'employeur

Durée du Droit : mensuel au 31 du mois

Tarif : 25€

● VISITEURS

- La carte grise du véhicule immatriculé au nom du demandeur
- Le contrat de location tourisme précisant les dates de séjour et numéro de permis de louer du loueur

Durée du Droit : hebdomadaire (8 jours)

Tarif : 140€



Pour tous renseignements :

Direction du Domaine Public & Commerce

Tél : 04.26.78.38.50

Mail : stationnement@saintcyrsummer.fr